



2023-117

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 15 décembre à 18h30
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 9/12/2023

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES, Roland SEUX,
Gilles AUDRAS, Denis CLAMENS, Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC,
Anne-Marie TORE, Bernadette PELISSIER

Excusés :

Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER
Christian GIRARD qui a donné procuration à Michel BEGON
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Christine SIMON
Raymonde HABOUZIT qui a donné procuration à Serge ABOULIN
Christiane PAUZON qui a donné procuration à Danièle VALLERY

Secrétaire de séance : Roland SEUX

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 Novembre 2023 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 Novembre 2023, joint à la présente délibération.

Le Maire,
Franck PAILLON

Le secrétaire de séance,
Roland SEUX

Fait et délibéré le 15/12/2023
Pour extrait certifié conforme



COMMUNE DE BLAVOZY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023

Etaient présents :

Mesdames : Danièle VALLERY, Christine SIMON, Laëtitia PRADINES, Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER, Valérie GAGNE, Raymonde HABOUZIT, Sabine JOUVHOMME, Anne-Marie TORE

Messieurs : Franck PAILLON, Michel BEGON, Serge ABOULIN, Christian GIRARD, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Sébastien GAGNE, Thierry SOLEILHAC, Patrice LHOSTE, Gilles AUDRAS

Absents ayant donné pouvoir :

Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES
Christian GIRARD qui a donné procuration à Michel BEGON
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS

Secrétaire de séance : Denis CLAMENS

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck PAILLON.

Ouverture de la séance : 18h45

16 présents + 3 pouvoirs : quorum atteint et 19 votants

Présentation de l'ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil municipal du 6 novembre 2023 et désignation secrétaire de séance
2. Finances : virement de crédits
3. Finances : mandatement des dépenses d'investissement
4. DETR 2024
5. Rénovation du CSC : choix des entreprises
6. Divers

Compte-rendu des débats :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 novembre 2023 :

Le projet de procès-verbal est présenté à l'assemblée. Des précisions sont rajoutées au paragraphe « 12. Divers : mémoire d'arkose » quant à la fresque envisagée sur un mur. A ce sujet, Thierry SOLEILHAC suggère la possibilité de ne pas réaliser la fresque sur le mur en lui-même, comme il n'appartient pas à la commune. A réfléchir.

Vote : approuvé à l'unanimité

Désignation secrétaire de séance : Denis CLAMENS

2. Finances : virement de crédits

La commission des finances s'est réunie mardi 28 novembre sur plusieurs sujets.

Serge ABOULIN rappelle les trois principaux postes du budget principal :

Frais généraux : 398 350 euros budgétisés, 360 000 € mandatés, solde suffisant pour la fin de gestion

Frais de personnel : 659 740 budgétés, 593 730 € mandatés. Il reste à mandater les salaires de décembre et le solde dû au SIVOM, donc virement de crédits à prévoir.

Autres charges de gestion courantes : 197 000 budgétisés, 164 000 euros mandatés. 31000 € avaient été prévus pour abonder le budget annexe pôle santé. Cette somme ne sera pas à débloquent cette année compte tenu des dépenses honorées à ce jour sur le budget pôle santé.

⇒ Virement de crédits du chapitre 65 au chapitre 012 charges de personnel.

Vote : unanimité

3. Finances : mandatement des dépenses d'investissement

Serge ABOULIN, rappelle que dans l'attente du vote du budget 2024, conformément au Code des Collectivités Territoriales et sur autorisation du Conseil Municipal, la collectivité peut liquider, mandater et engager des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent :

- Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 2 500 €

Compte 2051 « concessions et droits similaires » : 2 500 € (budget précédent : 10 000 €)

- Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » : 2 500 €

Compte 204182 « sub org. publics divers » : 2 500 € (budget précédent : 10 000 €)

- Chapitre 21 « immobilisations incorporelles » : 137 911.11 €

Compte 2111 « terrains nus » : 6 575 € (budget précédent : 26 300 €)

Compte 2112 « terrains de voirie » : 1 250 € (budget précédent : 5 000 €)

Compte 2116 « cimetière » : 125 € (budget précédent : 500 €)

Compte 21311 « construction bâtiment administratif » : 3 750 € (budget précédent : 15 000 €)

Compte 21318 « construction autre bâtiment public » : 43 570.74 € (budget précédent : 174 282.96 €)

Compte 21351 « installations générales... des constructions » : 4 250 € (budget précédent : 17 000 €)

Compte 2151 « réseaux de voirie » : 40 750 € (budget précédent : 163 000 €)

Compte 21536 « réseaux d'alerte » : 4 500 € (budget précédent : 18 000 €)

Compte 215738 « autre matériel et outillage de voirie » : 12 875 € (budget précédent : 51 500 €)

Compte 2158 « autres installations, matériel et outillages techniques » : 3 000 € (budget précédent : 12 000 €)

Compte 21831 « matériel informatique scolaire » : 4 655 € (budget précédent : 18 620 €)

Compte 21848 « autres matériels de bureau et mobiliers » : 7 304.36 € (budget précédent : 29 217.44 €)

Compte 2188 « autres immobilisations corporelles » : 5 306 € (budget précédent : 21 224 €)

- Chapitre 27 « autres immobilisations financières » : 2 575 €

Compte 276358 « autres groupements » : 2 575 € (budget précédent : 10 300 €)

Vote : unanimité

Serge ABOULIN précise que des restes à réaliser seront également prévus en fin d'année.

4. DETR 2024

Franck PAILLON rappelle la décision prise par délibération 2023-92 du 25/09/2023 d'adhérer au groupement de commande avec le Département pour le marché de travaux de rabotage de chaussée amiantée. Il rappelle également que ces travaux sont devenus nécessaires compte tenu des carottages effectués dans la chaussée de la rue centrale entre l'entrée d'agglomération côté Nord-Est, et l'extrémité de la rue Charron côté Sud-Est, aussi bien sur la partie de route départementale que sur la partie voie communale, sondages qui ont fait l'objet d'analyse positive quant à la présence d'amiante.

Afin d'anticiper les travaux d'aménagement de cette rue mais aussi les éventuels travaux d'urgence sur les réseaux, il est préférable d'extraire la couche de chaussée amiantée de manière anticipée.

La répartition commune et département étant proche de 50% chacun, le Département conduira le groupement de commande pour le marché de travaux de rabotage de chaussée amiantée. Cela permettra de répartir entre les 2 collectivités la part fixe des installations de chantier, de massifier le volume du chantier et ainsi de réduire le coût pour chacune des parties et aussi de réaliser une seule phase de travaux afin de réduire la gêne pour les habitants. Le Département dressera le dossier de consultation des entreprises, assurera la publicité, analysera les offres, et assurera le suivi du chantier jusqu'à l'opération préalable à la réception.

Ce projet est éligible à la DETR.

Serge ABOULIN présente le coût des travaux et le plan de financement :

DEPENSES HT (travaux)	RECETTES	
299 145.00	DETR 2024 (80 %) :	239 316.00
	AUTOFINANCEMENT (20 %) :	59 829.00
	TOTAL RECETTES :	299 145.00

Franck PAILLON fait part de la récente rencontre avec Mr le Préfet (très à l'écoute) pour évoquer, notamment, ce dossier. Les travaux sont programmés à l'automne 2024 et marqueront le départ de l'aménagement du bourg notamment dans la traverse du bourg, où une couche d'enrobé provisoire sera posée, à la suite du désamiantage de la chaussée et dans l'attente des travaux d'aménagement globaux. Il rappelle que les travaux sont aussi liés aux réseaux séparatifs entre eau pluviale et assainissement.

Laëtitia PRADINES demande si cette chaussée refaite sera impactée par le forage prévu pour le chauffage du CSC, notamment le passage des engins (ne pas abimer ce qui est neuf). A priori pas d'incidence car pas de gros engins.

Franck PAILLON précise que la partie rabotage, si tout se passe bien, ne devrait durer que trois jours, la route devant alors être barrée sur l'emprise du chantier avec une incidence pour les riverains.

Raymonde HABOUZIT craint que la population s'interroge sur le fait d'avoir vécu avec de l'amiante sur la chaussée pendant des années et l'incidence sur sa santé. Franck PAILLON dit que tant qu'il n'y a pas de travaux, il n'y a pas de danger et que des réunions publiques seront organisées avec l'entreprise avec un gros travail à faire sur la communication : beaucoup d'explications devront être données afin de rassurer la population et toutes les mesures sont prises en amont, pendant les travaux et en aval.

La date choisie (automne 2024) serait en principe la moins pénalisante.

Pour rappel, les travaux de désamiantage à l'école ont été faits de la même façon, avec toutes les mesures nécessaires, sans impact sur les utilisateurs. L'inspection académique, venue contrôler, avait même validé les dispositions mises en place.

Serge ABOULIN apporte les précisions suivante sur l'estimation annoncée :

longueur : 463 m, surface : 3300 m² de surface, goudron : 330 tonnes,

découpe et réfection de la chaussée : 103 000 €,

préparation mise en place et désinstallation : 56 000 €,

gestion et évacuation des déchets : 135 000 €,

coordination : 5 000 €,

cout au mètre linéaire : 647 €.

Patrice LHOSTE s'interroge sur la gestion des déchets, où sont-ils évacués, le cout de l'entreposage paraît élevé.

Michel BEGON explique que pour le pôle santé, il a fallu s'inscrire sur un répertoire national de gestion des déchets, avec identification de l'opération, désignation des matériaux extraits et évacués, avec bordereau de l'entreprise pour le suivi des déchets, permettant de savoir où ils sont entreposés.

Anne-Marie TORE demande ce qu'on aurait fait si on n'avait pas eu le financement DETR. Il aurait fallu emprunter.

Michel BEGON dit que si on n'avait rien fait, pour chaque permission de voirie, il aurait fallu informer le maitre d'ouvrage des travaux qui peut alors exiger que l'on désamiante. On a obligation d'avoir fait les diagnostics et de mettre les mesures conséquentes en place.

Patrice LHOSTE estime que le 1^{er} problème est la gestion des déchets et le cout total de l'opération mais que le problème n° 2 est que l'Etat a transféré la voirie à la commune alors que c'est lui qui avait fait la voirie initialement.

Vote : unanimité sur le plan de financement et la demande de subvention au titre de la DETR 2024

5. Rénovation du CSC : choix des entreprises

Après présentation du rapport d'analyse des offres étudié en commission finances et d'appel d'offres du 28 novembre dernier, Franck PAILLON propose d'attribuer les marchés aux prestataires suivants :

Lot 1 « désamiantage » :

Entreprise BARLIER, Couilly Pont aux Dames (77)

Pour un montant de 8 625.00 € HT

Lot 2 « démolition » :

Entreprise BS BATIMENT, Le Chambon Feugerolles (42)

Pour un montant de 38 966.00 € HT

Lot 3 « gros œuvre » :

Entreprise MALOSSE, Espaly St Marcel (43)

Pour un montant de 27 731.60 € HT

Lot 4 « Menuiseries extérieures aluminium » :

Entreprise CHAPUIS MENUISERIE, Le Puy-en-Velay (43)

Pour un montant de 112 618.00 € HT

Lot 5 « serrurerie » :

Entreprise CHARREYRON Gilles, Laussonne (43)

Pour un montant de 24 700 € HT

Lot 6 « menuiseries intérieures » :

Entreprise CHAPUIS MENUISERIE, Le Puy-en-Velay (43)

Pour un montant de 169 347.50 € HT

Lot 7 « plâtrerie peinture » :

Entreprise BATI & DECO, Le Puy-en-Velay (43)

Pour un montant de 113 967.60 € HT

Lot 8 « chape » :

Entreprise ASTRUC, Brives Charensac (43)

Pour un montant de 22 635.00 € HT

Lot 9 « carrelage-faïence » :

Entreprise BOURGIER Eymeric, St Maurice de Lignon (43)

Pour un montant de 77 024.00 € HT

Lot 10 « sols souples » :

Entreprise SOL ET PLUS, Cussac-Sur-Loire (43)

Pour un montant de 9 100.00 € HT

Lot 11 « plomberie, chauffage, ventilation » :

Entreprise HERVE THERMIQUE SAS, St Germain Laprade (43)

Pour un montant de 189 702.40 € HT

Lot 12 « électricité-courants faibles-ssi » :

Entreprise FRAISSE, Yssingeaux (43)

Pour un montant de 208 489.25 € HT

Vote : unanimité

6. Divers

6.1. Prime Pouvoir d'achat : Serge Aboulin évoque le décret fixant les dispositions de cette prime. Pour compenser la hausse du coût de la vie, il est possible de donner aux agents une prime. Cette prime dépend des revenus de l'agent de juin 2022 à juillet 2023 (entre 300 et 800 euros). La collectivité peut ou non l'attribuer et moduler son montant, attribution avant le 30 juin 2024. Il faut saisir le CST qui se réunit le 24 janvier (dossier à déposer avant le 2 janvier). Cette prime ne dépend pas du temps de travail de l'agent ni de ses absences.

La commission des finances ne s'est pas positionnée. Elle souhaite voir ce qui se fait dans les communes voisines (à voir en réunion DGS le 7 décembre). Valérie GAGNE souligne que la prime ne sera pas attribuée à la CAPEV ainsi qu'à la ville du Puy-en-Velay.

Anne-Marie TORE demande combien d'agents sont concernées : 13 personnes (une n'y a pas droit et les 3 non titulaires non plus)

Denis CLAMENS indique que dans le privé, cette prime a été attribuée sous une autre appellation (prime de partage de la valeur).

6.2. Vendredi 15 décembre 18h30 : conseil municipal avec en préambule formation sur la GED pour tous les élus (venir avec son matériel informatique).

6.3. mardi 5 décembre à la médiathèque : réunion pour la vogue, qui sera différente des précédentes compte tenu des travaux Mairie et CSC et de l'indisponibilité des places autour. Franck PAILLON demande la présence d'un maximum d'élus à cette réunion pour apporter ses idées. Prévoir un endroit sécurisé. Toutes les associations sont conviées.

6.4. Rez-de-chaussée mairie : à la suite de la nécessité de sécurisation du bâtiment, le rez-de-chaussée a été entièrement démoli (cloison, plâtre, etc...). Une consultation des entreprises est intervenue pour deux lots :

lot 1 démolition : finalement, les travaux ont été faits en interne par les agents du service technique,

lot 2 maçonnerie : une seule entreprise a répondu, celle actuellement sur les lieux pôle santé avec une offre à 116 348 €.

Reste à savoir comment on réaménage les locaux du rez-de-chaussée. Une proposition faite par l'architecte du pôle santé est étudiée en séance. Les bureaux situés en second jour semblent inappropriés pour le travail quotidien des agents. Voir s'il est envisagé de garder les locaux administratifs de la mairie en ces lieux, pour les 50 ans qui viennent ou en attendant un autre lieu plus approprié ? Une autre idée est soulevée : la mairie prendrait la place de la médiathèque avec reconstruction d'une médiathèque ailleurs ? Il faut réfléchir à toutes les solutions possibles...

Chaque élu peut avoir d'autres idées.

Après longues discussions sur les différentes possibilités, chaque élu est invité à réfléchir à un aménagement possible, dans le mois qui vient afin de continuer les travaux et démarches nécessaires.

6.5 Bulletin municipal : en attente des articles des associations et des adjoints. A relancer. Une relecture sera faite fin semaine prochaine.

6.6. Commission communication : à réunir pour voir comment on communique à la population les manifestations des associations et qui fait quoi.

6.7. Papillotes : voir ce qu'on fait pour le marché de Noël, et pour l'école.

6.8. Pôle santé : Gilles AUDRAS évoque un contact avec un médecin qui pourrait être intéressée pour intégrer le pôle santé, à recontacter l'an prochain au printemps.

6.9. L'esthéticienne Manon BOYER viendra s'installer dans le local laissé vacant par la réflexologue.

6.10 Les Rives de la Sumène : point sur les demandes d'acquisition de lot. Une personne s'est positionnée sur le lot 4, voir quelle réponse on donne. Deux autres personnes se sont positionnées. Communiquer dans la presse.

Fin de la séance à 20h51

Le Maire,
Franck PAILLON

A blue circular official seal of the Municipality of Blavozy, Haute-Loire, is partially obscured by a large, stylized black ink signature.

Le secrétaire de séance
Denis CLAMENS

A blue circular official seal of the Municipality of Blavozy, Haute-Loire, is partially obscured by a blue ink signature.